

## **Le mot du Président**

La mobilité dans un territoire est un enjeu qui contribue très directement à la qualité de vie de ses concitoyens et de ses visiteurs. Le stationnement doit être pensé comme un des maillons de cette mobilité, soit parce qu'il offre la possibilité de laisser son véhicule et d'opter pour un mode de déplacement alternatif (transports en communs, vélos bleus...), soit parce qu'il rend plus confortable l'usage de son véhicule lorsque celui-ci se révèle le mode de déplacement le plus adapté.

En créant la Régie Parcs d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur a fait le choix de se doter d'un outil de gestion des parcs de stationnement qui s'inscrit pleinement dans l'ambition d'un grand service de la mobilité, et entend accompagner et encourager son développement.

Le sens du service public et plus directement du service à l'utilisateur est, à ce titre, au cœur de nos missions. C'est la raison pour laquelle les équipes de la Régie Parcs d'Azur s'engagent à veiller à la qualité de l'accueil, à la propreté et au confort de ses parcs et à la mise en place progressive de services annexes qui améliorent le standard et facilitent l'accès à notre offre de stationnement.

Le Président de la Régie Parcs d'Azur  
Philippe PRADAL